



## Nationalité par filiation

Par **bougue**, le **03/01/2014** à **14:40**

salut

je suis un jeune homme de 29ans algérien j'ai un grand pere maternel qu'il a la nationalité française est ce que j'ai le droit d'avoir ainsi une nationalité merci

Par **domat**, le **03/01/2014** à **18:30**

bjr,

vosre question revient très souvent et ma réponse est toujours la même.

avant 1962 tous les algériens étaient français (droit local ou droit commun).

en 1962 après 8 ans de guerre et des dizaines de milliers de mort, l'algérie est devenue indépendante et les algériens (droit local) ont reçu la nationalité algérienne sauf demande contraire.

donc il est normal que vos grand parents aient été français avant 1962 et cela ne vous apporte aucun droit particulier pour obtenir la nationalité française.

ce qui compte c'est la nationalité de vos père et mère à votre naissance et durant votre minorité.

s'ils avaient la nationalité algérienne, vous avez reçu la nationalité algérienne.

cdt